



## GUIDE TARIFAIRE CDV

Catégories et marchandises	Droit		TPS (TVH)*	TVP
	É.-U.	Autre		
<b>Catégorie 1</b> Gilets et ceinture de sauvetage Patins (à glace et à roulettes) Produits textiles (litterie, lingerie, serviettes, rideaux) Sacs de couchage Tapis	0 %	20 %	5 % (*)	✓
<b>Catégorie 2</b> Chaussures Vêtements	0 %	18 %	5 % (*)	✓
<b>Catégorie 3</b> Produits d'épicerie (non taxables) Fruits et légumes frais ou congelés Gâteaux et tartes Autres produits de la boulangerie (en paquets de 6 ou plus) Jus de fruit et de légumes (grand format) Lait Médicaments (y compris les vitamines) Oeufs (limite de 2 douzaines) Pain Pâtes alimentaires Poisson et fruits de mer Produits alimentaires en conserve ou surgelés Produits laitiers (limite de 20 \$), y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Beurre</li> <li>• Crème glacée</li> <li>• Fromage</li> <li>• Crème</li> <li>• Yogourt</li> </ul> Viandes fraîches ou congelées (limite de 20 kg), y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dinde (une dinde entière ou 10 kg de morceaux de dinde)</li> <li>• Poulet (limite de 10 kg)</li> <li>• Boeuf et autres viandes</li> </ul>	0 %	7 %	0 %	s.o.
<b>Catégorie 4</b> Ampoules et luminaires Articles de plastique, d'acier, de caoutchouc, de bois Aspirateurs Autres produits d'épicerie (taxables) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boissons gazeuses</li> <li>• Bonbons</li> <li>• Grignotines</li> </ul> Barbecues Bâtons et balles de golf Batterie de cuisine (acier inoxydable) Batteries domestiques Bicyclettes et tricycles Canots et barques Carrosses d'enfant Cuisinières électriques Équipement de sport et d'exercice Haut-parleurs Huile lubrifiante Lunettes de soleil Montres (valant 50 \$ ou moins) Outils électriques portatifs Pièces d'autos Pneus Pot-pourri Produits de beauté et de toilette Réfrigérateurs Téléviseurs Valises Marchandises diverses non mentionnées ailleurs	0 %	8 %	5 % (*)	✓

E604 F (10)

(This form is available in English.)

BSF367 F

Voir verso

Catégories et marchandises	Droit		TPS (TVH)*	TVP
	É.-U.	Autre		
<b>Catégorie 4 (suite)</b> Cafetières automatiques Caméras jetables Chandelles Lave-vaisselle Machines pour le travail de bois (raboteuses, scies circulaires à table, tronçonneuses) Meubles Nettoyants et autres produits de nettoyage Nourriture d'animaux Peintures et vernis Pellicules photographiques Portefeuilles et sacs à main (en cuir) Produits en papier Vaissellerie (céramique) et ustensiles de cuisine	0 %	8 %	5 % (*)	✓
<b>Catégorie 5</b> Antiquités (doivent dater de plus de 100 ans) Appareil pour faire du pain Appareil pour la cuisson du riz Appareils photo, objectifs, et flashes Calculatrices (électroniques) Caméras vidéo Cassettes audio ou vidéos disques compacts Fers à friser et à repasser Fours à micro-ondes Grille-pain Jeux vidéo (matériel et cassettes) Jouets Lampes de poche Lecteurs de disques compacts et vidéos Machines à coudre Magnétophones et magnétophones à cassettes Ordinateurs et équipement connexe <ul style="list-style-type: none"> <li>• Claviers</li> <li>• Modems</li> <li>• Moniteurs</li> <li>• Imprimantes</li> <li>• Scanneurs</li> <li>• Logiciel (CD-ROM, disque, bandes magnétiques)</li> </ul> Outils pneumatiques Pièces de motocyclettes Rasoirs électriques Sécheuses à linge Séchoirs à cheveux Télécopieurs et répondeurs Téléphones (portatifs et cellulaires) Vaisselle et verrerie	0 %	0 %	5 % (*)	✓
<b>Catégorie 6</b> Bien exemptés de TVP				
<b>Catégorie 7</b> Livres	0 %	0 %	5 %	s.o.
<b>**Catégorie 8</b> Bière - la douzaine	<b>** Pour obtenir les valeurs applicables pour ces catégories, adressez-vous à votre bureau de douanes.</b>			
<b>**Catégorie 9</b> Vin - le litre				
<b>**Catégorie 10</b> Spiritueux et digestifs - le litre				
<b>**Catégorie 11</b> Cigarettes - le paquet de 20				
<b>**Catégorie 12</b> Tabac - 200 g				

✓ - Les taxes provinciales seront perçues sur ces catégories lorsqu'une entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux existe.

(\*) La taxe de vente harmonisée (TVH) sera perçue dans les provinces qui ont signé une entente à cet effet.